



## Les femmes en France et dans l'UE (B2)

### Réponses libres

- Quelles sont les inégalités femmes-hommes qui demeurent dans votre pays ?
- Est-ce que la justice de votre pays semble avancer quant à ces sujets ?

## JE T'ACCUSE



Titre : [Suzane - Je t'accuse](#)  
Source : YouTube  
Date : 24 avril 2025  
Durée : 03:13 min

 Visionnez la vidéo de cette chanson et répondez aux questions.

1. Quel est le thème principal de cette chanson ?

Le thème principal de cette chanson est les violences sexuelles.

2. Qui sont les accusés et que leur reproche-t-on ?

Les accusés sont la justice et la population. On leur reproche d'ignorer le problème et de ne pas faire justice.

3. Complétez les phrases de la fin de la vidéo avec les informations chiffrées.

En France une personne est victime de viol ou de tentative de viol toutes les **2min30**.

Entre 2012 et 2021, **86%** des plaintes pour violences sexuelles et **94%** des plaintes pour viol ont été classées sans suite. Aujourd'hui, les victimes de viol qui obtiennent justice y parviennent seulement au terme d'un long et pénible parcours de combattant(e)s. En 2024, on recensait **140** féminicides en France.

## LE NON-CONSENTEMENT DANS LE CODE PÉNAL



Titre : [France : la notion de non-consentement inscrite dans le code pénal](#)  
Source : TV5 Monde Info  
Date : 30 octobre 2025  
Durée : 02:08 min

 Visionnez le document et répondez aux questions.

1. Avant ce texte, en quoi la définition du viol était-elle différente ?

Avant ce texte, la loi pénale définissait le viol sans faire référence à l'absence de consentement de la victime.

2. Désormais qu'est-ce qui est considéré comme un viol ou une agression sexuelle ?

Désormais, est juridiquement considéré comme un viol ou une agression sexuelle tout acte sexuel non consenti.

3. Complétez : « Le futur code pénal indique que le consentement doit être défini comme **libre** et **éclairé**, **spécifique**, **préalable** et **révocable** et qu'il ne peut jamais être déduit du **silence** ou de l'absence de **réaction** de la victime. »

4. A quel procès le journaliste fait-il référence ?

Il fait référence au procès Mazan et à Gisèle Pélicot.

5. Citez d'autres pays qui ont légiféré en ce sens.

Le Canada, la Suède, l'Espagne ou encore la Norvège.

6. Qu'est-ce que la Convention d'Istanbul ?

C'est un traité du Conseil de l'Europe adopté en 2011 qui inclut le non consentement dans la définition du viol ou des agressions sexuelles.

7. Expliquez les phrases suivantes : « La France n'avait pas encore statué sur cette question. Elle s'était retrouvée d'ailleurs à plusieurs reprises dans le viseur de la Cour européenne des droits de l'homme. »

Comme la France n'avait pas encore intégré la notion de consentement dans son code pénal, la Cour européenne des droits de l'homme était prête à réprimander la France.

8. Quel parti politique français est le seul à ne pas avoir voté en faveur de ce texte ?

L'extrême droite

## L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'UE



**toute  
l'europe**  
Comprendre l'Europe

**Titre :** [L'égalité femmes-hommes dans l'Union européenne en 3 minutes](#)

**Source :** Toutel'Europe.eu

**Date :** 07 mars 2025

 Lisez le document et répondez aux questions.

### L'égalité femmes-hommes dans l'Union européenne en 3 minutes

L'égalité de genre est une priorité affichée de l'Union européenne. Malgré cette volonté, les progrès restent timides dans les Etats membres.

Si elles tendent à diminuer depuis quelques années, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore une réalité en 2025 dans les Etats membres de l'Union européenne.

Celles-ci sont notamment flagrantes dans le monde du travail. 75,1 % des hommes âgés de 20 à 64 ans occupaient un emploi dans l'Union européenne en 2023, soit près de 10 points de plus que les femmes (65,7 %). De plus, lorsqu'elles travaillent, les Européennes gagnent en moyenne 12 % de moins que leurs homologues masculins. Une moyenne qui cache d'importantes disparités. Si l'écart n'est que de 2,2 % en Italie, il atteint par exemple 18,3 % en Autriche. Le Luxembourg est le seul Etat où les travailleuses sont légèrement mieux payés (0,7 %) que les hommes.

Les femmes sont également moins représentées dans les postes à responsabilité, tout comme en politique. Seuls 33,4 % des élus dans les parlements nationaux sont des femmes.

Avec 39 % de femmes dans les rangs du Parlement européen et 11 commissaires européennes sur 27, l'Union européenne fait toutefois figure d'exception. Actuellement, trois femmes président une des sept institutions européennes : Ursula von der Leyen pour la Commission, Christine Lagarde pour la Banque centrale européenne et Roberta Metsola pour le Parlement européen. Depuis 1984, l'institution possède une commission permanente des droits des femmes et de l'égalité des genres.

### Une priorité européenne depuis toujours...

Dès 1957, l'Union européenne s'est emparée de ce sujet en faisant figurer "l'égalité entre les femmes et les hommes" parmi ses valeurs fondamentales. On retrouve aujourd'hui ce principe dans le traité sur l'Union européenne (TUE).

Quelques années plus tard, en 1975, elle adopte sa première directive contre la discrimination salariale, obligeant les Etats membres à tenir compte de ce principe au niveau national. L'année suivante, c'est la Cour de justice de l'UE qui se prononce dans un arrêt sur le sujet. Il ouvre alors la voie aux recours des citoyens européens souhaitant faire valoir leurs droits.

Depuis, de nombreux textes sont venus étoffer l'arsenal juridique européen. Au fil des années, des directives ont instauré un congé parental dans les Etats membres (2010) ou favorisé l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée (2019).

Adoptée en 2022, une directive européenne fixe également des quotas de femmes à mettre en place, d'ici à juillet 2026, dans les conseils d'administration des grandes entreprises cotées en bourse dans l'UE. Et depuis 2023, les Etats membres doivent transposer dans leur droit national une nouvelle directive sur des règles de transparence des rémunérations.

Des programmes de financement comme le Fonds social européen + ont quant à eux permis d'aider les femmes à augmenter leur niveau de qualification et faciliter leur retour à la vie professionnelle après la maternité.

En 2024, après de longues négociations, l'Union a adopté la première directive pour lutter contre les violences faites aux femmes. Le texte vise à protéger les victimes de violences et harmoniser les sanctions à l'encontre de ceux qui les commettent.

### **...et encore aujourd'hui**

Bien que l'Union européenne ait adopté plusieurs initiatives décisives dans le cadre de la stratégie 2020-2025 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les progrès restent lents et inégaux selon les domaines et les Etats membres, d'autant que l'UE a une compétence assez limitée en la matière et que la Commission doit donc compter sur le soutien des 27 dans toutes ses initiatives.

Trente ans après la déclaration de Pékin -une résolution adoptée par les Nations Unies et qui met en avant un ensemble de principes pour l'égalité entre les femmes et hommes-, la nouvelle feuille de route présentée en mars 2025 par la Commission fixe de grandes orientations, dont les mesures futures seront dévoilées dans la prochaine stratégie 2026 pour l'égalité. La lutte contre les violences faites aux femmes est l'une de ces grandes priorités. L'Union souhaite notamment que tous les États de l'UE (aujourd'hui 22 sur 27) adhèrent à la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

L'amélioration de la santé des femmes, l'égalité salariale et la parité dans le domaine politique figurent également parmi les huit autres dossiers prioritaires de la nouvelle mandature pour améliorer l'égalité femmes-hommes.

1. Quel pourcentage d'hommes âgés de 20 à 64 ans occupaient un emploi dans l'UE en 2023 ?  
☐ 65,7 %      ☒ 75,1 %      ☐ 2,2 %      ☐ 18,3 %
2. Quel est le seul État de l'UE où les travailleuses sont légèrement mieux payées ?  
☐ l'Autriche      ☐ l'Italie      ☐ la France      ☒ le Luxembourg
3. Quel pourcentage de femmes siègent dans les parlements nationaux des États membres ?  
☐ 18,3 %      ☐ 27 %      ☒ 33,4 %      ☐ 75,1 %
4. Combien de femmes président actuellement une des sept institutions européennes ?  
☐ une      ☐ deux      ☒ trois      ☐ quatre
5. Quelle institution européenne possède une commission permanente des droits des femmes depuis 1984 ?  
☐ La Commission européenne      ☐ Le Conseil de l'UE      ☒ Le Parlement européen      ☐ La Cour de justice de l'UE
6. En quelle année l'UE a-t-elle adopté sa première directive contre la discrimination salariale ?  
☐ 1957      ☒ 1975      ☐ 1984      ☐ 2010

7. En quelle année une directive européenne a-t-elle fixé des quotas de femmes dans les conseils d'administration ?  
☐ 2010      ☐ 2019      ☒ 2022      ☐ 2024
8. Quelle est la première directive adoptée par l'UE en 2024 concernant les femmes ?  
☐ Une directive sur les quotas      ☒ Une directive pour lutter contre les violences faites aux femmes  
☐ Une directive sur la parité salariale      ☐ Une directive sur le congé parental
9. Quelle convention internationale l'UE souhaite-t-elle que tous les États membres ratifient concernant les violences à l'égard des femmes ?  
☐ La Convention de Genève      ☒ La Convention d'Istanbul      ☐ La Convention de Paris.      ☐ La Convention de Rome

## VOCABULAIRE

 **Complétez le texte suivant avec les mots de la liste ci-dessous.** Attention, certains mots peuvent nécessiter des modifications (pluriel, accord, etc.).

*consentement – égalité de genre – lutter contre – violences faites aux femmes – parité – disparités – monde du travail – postes à responsabilité – directive – légiférer – code pénal – victime – agresseur – viol – mettre en place – écart salarial – priorité affichée – discrimination salariale*

L'**égalité de genre** est une **priorité affichée** de l'Union européenne. Malgré cette volonté, les progrès restent limités dans les États membres.

Dans le **monde du travail**, les **disparités** entre les femmes et les hommes sont encore importantes en 2025. L'**écart salarial** est significatif : en 2023, 75,1 % des hommes occupaient un emploi contre 65,7 % des femmes. Les femmes sont également moins représentées dans les **postes à responsabilité**.

Pour **lutter contre** les inégalités, l'Union européenne a adopté plusieurs mesures. Dès 1975, elle a commencé à **légiférer** contre la **discrimination salariale**. En 2022, une **directive** européenne a fixé des quotas de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises pour favoriser la **parité**.

En 2024, l'UE a adopté sa première directive pour lutter contre les **violences faites aux femmes**. Cette avancée est importante car elle vise à protéger les **victimes** et à harmoniser les sanctions à l'encontre des **agresseurs**.

Concernant la définition du **viol**, plusieurs pays européens ont modifié leur **code pénal** pour y inclure explicitement la notion de **consentement**. Il reste encore beaucoup à faire pour **mettre en place** une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne.

## PRODUCTION ORALE

 **Monologue suivi** : Présentez la situation de l'égalité femmes-hommes dans votre pays. Comparez-la avec la situation dans l'Union européenne en vous appuyant sur les documents étudiés. **Réponse libre**

 **Débat** : Pour atteindre l'égalité femmes-hommes, faut-il imposer des quotas ou favoriser un changement culturel ?  
**Réponse libre**

## PRODUCTION ÉCRITE

 **Lettre formelle :** Vous êtes membre d'une association féministe. Vous écrivez une lettre au Parlement européen pour saluer les progrès réalisés, souligner les domaines où des efforts restent nécessaires et proposer 2-3 mesures concrètes supplémentaires. (250 mots) **Réponse libre**

## TRANSCRIPTION

Mohamed Kaci : « C'est une avancée majeure dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en France. La notion de non-consentement a été intégrée dans la définition pénale du viol et des agressions sexuelles par le Parlement. Pour en parler, Alexandre Malesson. Bonsoir, Alexandre. »

Alexandre Malesson : « Bonsoir, Mohamed. »

Mohamed Kaci : « Que dit concrètement le texte ? »

Alexandre Malesson : « Écoutez, pour bien comprendre, je vous propose le résumé de l'une des parlementaires à l'origine du texte, l'écologiste Marie-Charlotte Garin. « Quand ce n'est pas non, ça ne veut pas dire que c'est oui. Quand c'est oui, ce doit être un vrai oui. » Avant ce texte, la loi pénale définissait le viol sans faire référence à l'absence de consentement de la victime. La modification de cette loi sert donc à indiquer explicitement la notion de consentement dans la définition du viol et des agressions sexuelles.

Mohamed Kaci : « Et donc ça, c'est ce que dit le texte et la suite. Allez-y, Alexandre. »

Alexandre Malesson : « Désormais, est juridiquement considéré comme un viol ou une agression sexuelle tout acte sexuel non consenti. Le futur code pénal indique que le consentement doit être défini comme libre et éclairé, spécifique, préalable et révocable et qu'il ne peut jamais être déduit du silence ou de l'absence de réaction de la victime. L'objectif, c'est d'analyser le comportement du potentiel agresseur et la manière dont il s'est assuré du consentement de la victime. Souvenez-vous, Mohamed, du procès Mazan et de Gisèle Pélicot. Pendant une décennie, son ex-mari l'a droguée pour la violer et l'a livrée à des dizaines d'inconnus recrutés sur Internet. La définition du consentement avait été au cœur de ce procès au retentissement mondial. »

Mohamed Kaci : « Retentissement mondial, voilà. Ça, c'était la définition et c'était important de tout préciser, Alexandre. D'autres pays ont-ils également légiféré en ce sens ? »

Alexandre Malesson : « Oui, tout à fait. On peut citer par exemple le Canada, la Suède, l'Espagne ou encore la Norvège. En fait, la France s'aligne avec la Convention d'Istanbul. C'est un traité du Conseil de l'Europe adopté en 2011 qui inclut le non consentement dans la définition du viol ou des agressions sexuelles. La France n'avait pas encore statué sur cette question. Elle s'était retrouvée d'ailleurs à plusieurs reprises dans le viseur de la Cour européenne des droits de l'homme. C'est désormais chose faite. Le texte a été voté par l'ensemble des partis politiques au Parlement français, à l'exception de l'extrême droite. »

Mohamed Kaci : « Merci beaucoup, Alexandre, pour toutes ces informations sur ce dossier. »